

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

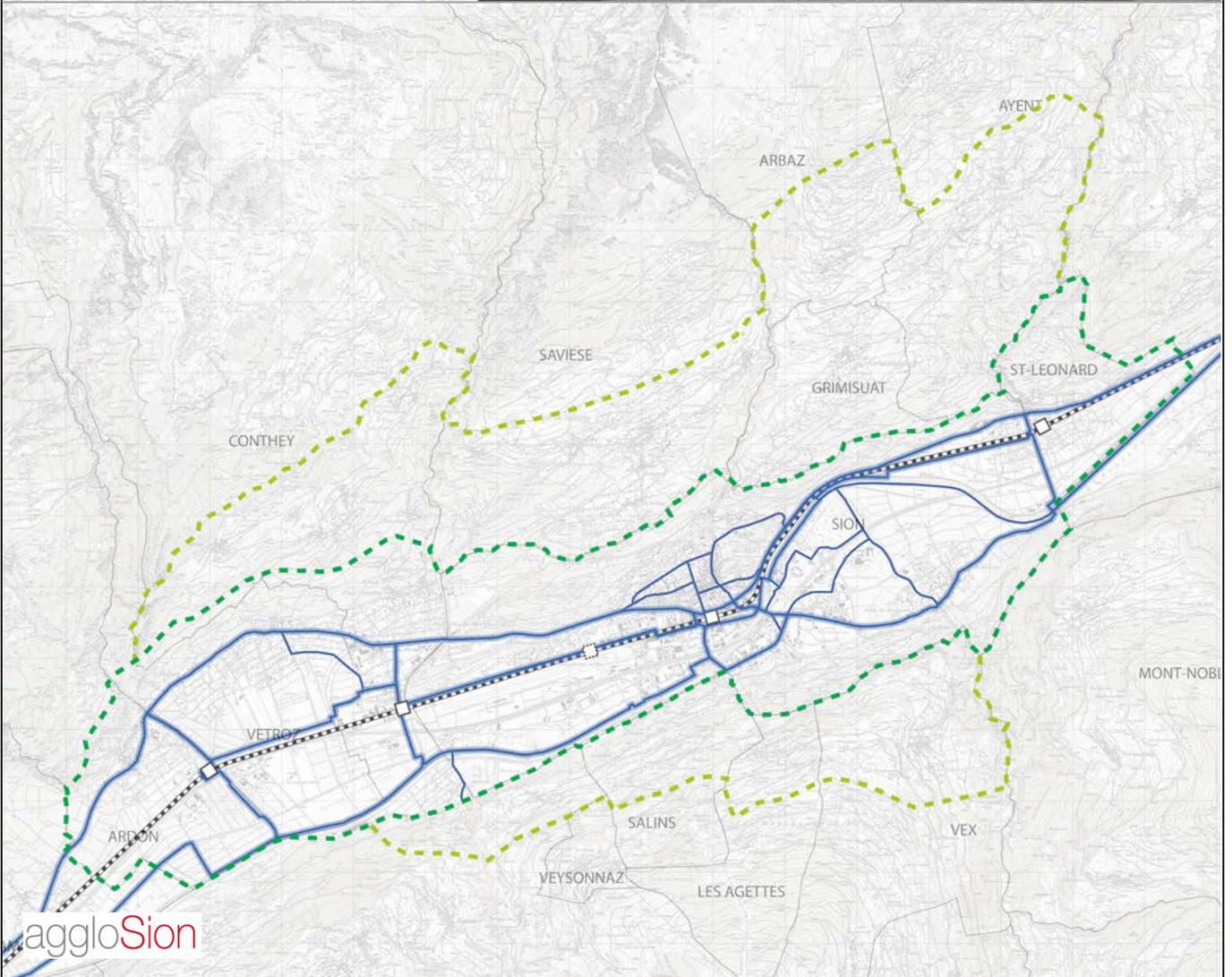
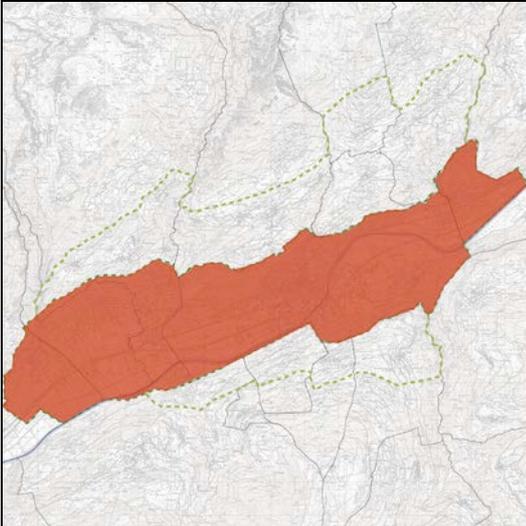
Communes

Commune(s) concernée(s)

Toutes

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

Dans les communes, un certain nombre de zones de stationnement pour deux-roues existent. Cependant, leur localisation et/ou leur dimensionnement sont parfois mal adaptés à la demande.

Objectifs

Offrir aux usagers des deux-roues des zones de stationnement bien localisées, confortables et sécurisées.

Description

Dans le cadre de leurs planifications sectorielles, les communes identifient les zones de stationnement deux-roues à adapter ou à créer. Un premier inventaire global a permis d'estimer le nombre de places supplémentaires à créer sur l'ensemble de l'agglomération (environ 500 places couvertes et 500 places en plein air).

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser l'utilisation des modes de transport non motorisés. C'est en milieu urbain que le potentiel d'utilisation de ces modes de déplacement est le plus fort. Des zones de stationnement attractives sont essentielles au développement des mobilités douces.

Utilité

CE1: contribue à encourager l'utilisation de la mobilité douce pour les déplacements quotidiens.

CE2: renforce l'attractivité des centres pour l'habitat et pour les activités.

CE3: -

CE4: réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en favorisant les modes de déplacement non polluants.

TJM (max)	2009 : -	2025 estimé sans PA : 2025 : -
Coûts d'investissement	Fr. 1'300'000.-	Priorité A (2015-2018)
Mise en œuvre		Références
Etat des réflexions :	Les premières réflexions concernant les infrastructures de stationnement pour deux-roues ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.	-
Planning des études :	2012-2013: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2014: mise à l'enquête	
Avant-projet :	2014	
Début des travaux :	2015-2018	
Mise en service :	2105-2018	